

Lignes directrices

du travail social en milieu scolaire

Soziale Arbeit Schweiz
Travail social Suisse
Lavoro sociale Svizzera
Lavur sociala Svizra

avenirsocial 
Information Engagement Réseau


Schulsozialarbeitsverband



Qu'est-ce que le travail social en milieu scolaire?

Le travail social en milieu scolaire (TSS) est un service socio-éducatif, qui apporte aux enfants et aux jeunes un soutien face aux problématiques quotidiennes qui peuvent se poser dans et autour du cadre scolaire. En collaboration avec le corps enseignant, l'élève et la famille, le TSS répond aux problématiques d'ordre scolaire, familial, et/ou psychosocial dans un contexte global. Le TSS joue un rôle préventif notamment en termes de détection précoce au sein des établissements scolaires.

Le service TSS contribue à mobiliser les ressources et les compétences de tous les acteurs : élèves, enseignant-e-s, parents, intervenants du réseau. Il permet d'oeuvrer de façon concertée, de valoriser l'enseignement et l'éducation dans sa globalité et d'accompagner l'élève dans son parcours de formation.

Objectifs du travail social en milieu scolaire

- Soutenir et accompagner les enfants et les jeunes dans leur intégration scolaire et sociale
- Favoriser la qualité du climat scolaire
- Mobiliser les compétences parentales et familiales
- Soutenir l'école dans son mandat d'éducation et de formation
- Collaborer avec les intervenant-e-s du réseau

Public-cible

- Élèves des degrés primaires, secondaire 1 et secondaire 2

Collaborations

Le travail social en milieu scolaire collabore avec les acteurs suivants:

- Parents et personnes de référence
- Enseignant-e-s, directions d'école et personnel d'établissements scolaires ou para-scolaires
- Services spécialisés et autorités

Approches théoriques et mode d'intervention du travail social en milieu scolaire

Sans mandat formel, le TSS se distingue par sa facilité d'accès et sa proximité avec les acteurs concernés. À l'image des autres champs professionnels du travail social, le TSS fonde son intervention sur le respect et la promotion des droits de l'enfant, en particulier l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la participation et la non-discrimination. Le travail social en milieu scolaire s'appuie sur les approches théoriques et pratiques du champ professionnel du travail social. Ces références sous-tendent la définition du rôle et du mandat du TSS et donnent les lignes directrices générales de sa description de fonction. Les modes d'interventions sont notamment les suivants:

- approche systémique
- approche centrée sur les compétences
- approche centrée sur les recherches de solutions
- gestion de conflit, médiation
- autres

L'intervention et la supervision contribuent notamment à garantir la qualité de l'intervention du TSS, de même que les recherches scientifiques dans le domaine du travail social.

Secret de fonction et protection des données

Les professionnel-le-s du travail social en milieu scolaire sont soumis à un devoir de discrétion et au respect du secret de fonction. En tant que personne de confiance, ils traitent les informations reçues en faisant preuve de discrétion.

Ils ne peuvent transmettre des informations à des tiers que si les personnes directement concernées sont informées et ont donné leur accord. En cas de mise en danger d'autrui ou d'eux-mêmes, les professionnel-le-s du travail social en milieu scolaire ont l'obligation d'annoncer la situation aux services compétents de protection de la jeunesse. Dans ce contexte, l'intérêt de l'enfant constitue toujours le principal critère de décision.

Les dossiers tenus par des services de travail social constituent des données particulièrement sensibles au sens de la loi sur la protection des données, et sont strictement confidentiels.¹

Positionnement et liens hiérarchiques

Le travail social en milieu scolaire collabore avec tous les intervenant-e-s de l'école sur un pied d'égalité. Indépendant du corps enseignant, le TSS est une instance neutre, ce qui favorise la relation de confiance entre l'élève et le TSS.

Le travail social en milieu scolaire peut être soit subordonné ou rattaché à un organisme externe à l'établissement scolaire (tel que services sociaux de la commune ou du canton, l'autorité de protection de la jeunesse, le centre de conseil et d'aide à la jeunesse et aux familles, etc.) ou directement à la direction des établissements scolaires, dans le cas où il est rattaché à un ou plusieurs établissements.

Profil d'exigences

Les professionnels du travail social en milieu scolaire sont au bénéfice d'une formation en travail social reconnue par une Haute Ecole (Universitaire, HES) ou une Ecole supérieure et suivent régulièrement des formations continues. Ils se réfèrent au Code de déontologie du travail social en Suisse.

¹ AvenirSocial (2014): Protection des données dans le travail social. *Une aide pour la pratique*. Berne: AvenirSocial.

² AvenirSocial (2010): Code de Code de déontologie du travail social en Suisse. *Un argumentaire pour la pratique des professionnel-le-s*. Berne: AvenirSocial.

Editeur

AvenirSocial – Travail social Suisse
Schwarztorstrasse 22
Case postale, 3001 Berne
tél. +41 (0)31 380 83 00
info@avenirsocial.ch
www.avenirsocial.ch

Schulsozialarbeitsverband
Geschäftsstelle
6000 Luzern
Tel. +41 (0)77 460 64 58
info@ssav.ch
www.ssav.ch